

COMMUNE DE JARRET

Septembre 2008

**Projet de création d'une structure d'accueil intergénérationnel
composée de studios pour personnes âgées et d'une
MICRO CRECHE**

NOTE DESCRIPTIVE

- 1/ Préambule et historique du projet**
- 2/ Etat des lieux et fondements du projet**
- 3/ Objectifs poursuivis**
- 4/ Descriptif et contenu du projet**
- 5/ Fonctionnement et gestion de la structure**
- 6/ Partenaires du projet**
- 7/ Echancier**
- 8/ Projet architectural et plans de masse**
- 9/ Coût de l'opération et plan de financement**
- 10/ Annexes**

1/ PREAMBULE ET HISTORIQUE DU PROJET

1.1/ A l'origine, une volonté et une démarche intercommunale intergénérationnelle :

Les élus du Pays de Lourdes se soucient du maintien des services essentiels en milieu rural depuis de nombreuses années.

⇒-Dés 1985 la création de structures associatives ADMR ont été favorisées sur le Pays pour un service auprès des aînés et un maintien possible au domicile.

⇒-Une réflexion centrée sur la problématique de l'enfance et de la jeunesse a été menée. Les précurseurs ,les communes de Poueyferré, Ségus et Jarret se sont donc regroupés afin d'embaucher dès 1999 une animatrice pour la jeunesse à travers l'Association Jeunesse Rurale des Hautes-Pyrénées.

La démarche intercommunale initiée par ces trois communes a été un très bel exemple de coopération entre des communes rurales rencontrant les mêmes problématiques de maintien des services à la population.

Cette coopération intercommunale a généré dans le temps :

➔-Dés 2003 la création d'un centre de loisirs sur la Communauté de communes de la Baronnie des Angles. Le Syndicat de Syndicats du Pays de Lourdes signe alors un contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour tous les centres de loisirs du Pays de Lourdes (*Lézignan, Ségus, Adé, Saint-Pé-de-Bigorre et Loubajac*). Vu le succès de ce contrat Enfance, un contrat Temps Libre est également signé toujours en partenariat avec la CAF.

La Communauté de communes du Pays de Lourdes ayant pris la compétence scolaire et périscolaire en juillet 2006, des conventions existent aujourd'hui entre les Communautés de communes du Pays de Lourdes, de la Baronnie des Angles et de Batsurguère pour la gestion et la coordination de tous les centres de loisirs du Pays de Lourdes et la gestion du contrat Enfance et jeunesse signé avec la CAF.

La problématique de la garde d'enfants n'a pas encore été abordée.

➔-Dés 2007 la création par les trois structures ADMR du Pays d'une Maison des Services implantée sur la commune d'Adé pour mieux répondre aux attentes des aînés.

La problématique de l'hébergement non médicalisé n'a pas encore été abordée.

1.2/ Positionnement de Jarret sur cette double problématique intergénérationnelle

La commune de Jarret comme beaucoup de nos villages ruraux connaît depuis ces dernières années une demande de logements et une demande foncière de plus en plus importante. En effet, le cadre de vie est agréable et la commune bénéficie de la proximité des services de la ville de Lourdes tout en ayant su garder son caractère rural (*grâce au POS plan d'occupation des sols*).

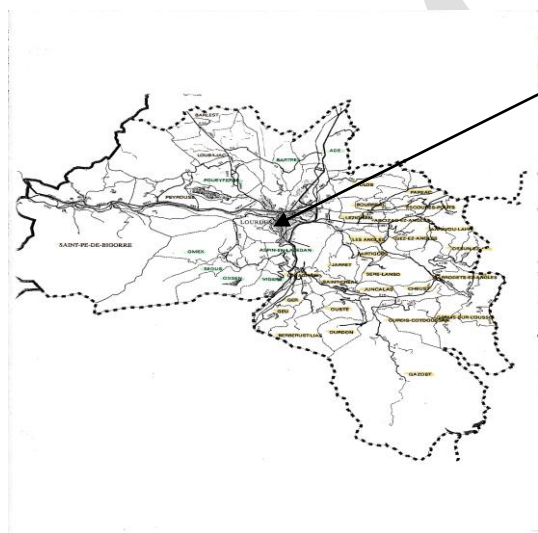
L'équipe municipale a donc lancé un programme de constructions de logements sociaux sur la commune. Cette opération terminée en 2006 a permis d'accueillir 14 nouvelles familles sur la commune et a permis d'atteindre 20% de logements sociaux.

Le tissu associatif a été vitalisé et de nombreuses associations locales proposent des activités sportives et culturelles sur la commune créant des lieux de vie et contribuant ainsi à une vie réelle et un dynamisme sur la commune (*évitant l'effet village dortoir*).

La commune de Jarret, en plus de ses personnes âgées attachées à leur territoire, comprend aussi aujourd'hui un nombre de jeunes adultes et de jeunes foyers non négligeable qui ont des besoins et des projets.

La situation géographique de Jarret fait de cette commune le lieu idéal pour pouvoir développer les services essentiels à la population du secteur. En effet, située en bas de vallée, la commune est un point de passage quotidien des hameaux environnants vers les axes routiers et les centres économiques et professionnels.

Carte du Pays de Lourdes



Commune de Jarret

Très tôt, la commune de Jarret s'est posée la question du besoin des familles relatif à l'enfance et aux aînés. Le souhait de l'équipe municipale a été de pouvoir proposer localement une petite structure d'accueil pour les jeunes enfants et les aînés non médicalisés qui viendrait compléter l'offre des structures existantes à l'échelle intercommunale et Pays.

En effet, les élus ont observé que le développement de l'habitat, l'augmentation du nombre d'habitants actifs sur le territoire rural et le vieillissement de notre population faisaient apparaître des manques en termes de services aux habitants.

1.3/ La volonté de la commune de Jarret sur la problématique intergénérationnelle

Dès 2001, l'équipe municipale nouvellement en place a souhaité mener des actions en direction des personnes âgées suite à la prise de conscience des conséquences morales et physiques sur ces dernières qu'engendraient leur départ dans des maisons de retraite, ou la mise temporaire en milieu hospitalier (*départ en vacances des enfants*).

Cette volonté avait pour objectif d'offrir des prestations adaptées à la problématique de la population vieillissante, de maintenir la qualité de vie et surtout les « **mémoires** » de la commune.

En effet, suite à une enquête faite par le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne, les résultats ont montré que la présence de personnes âgées sur un territoire permettait la transmission de la mémoire aux jeunes et par cela le sentiment d'appartenance à un territoire. De plus cela engendre des conséquences sur l'économie locale (*création d'emplois, ...*),

Particulièrement sensibilisés à la problématique des personnes âgées et leur isolement, des élus de la commune de Jarret et la fédération ADMR des Hautes Pyrénées partent visiter des structures répondant à cette problématique, la structure d'accueil « la Chaumière » en Vendée répond à cette recherche.

Afin de poursuivre les objectifs généraux fixés en 2001, la commune porte aujourd'hui un projet permettant de répondre aux problématiques **du logement des personnes âgées ainsi que celle des modes de garde des jeunes enfants en milieu rural.**

2/ ETAT DES LIEUX ET FONDEMENTS DU PROJET

2.1/ UNE DEMARCHE QUI S'INTEGRE DANS UNE REFLEXION INTERCOMMUNALE

En 2004, la Communauté de communes de la Baronnie des Angles a mené une réflexion sur la commune la plus à même d'accueillir une structure intergénérationnelle, cette 1^{er} réflexion n'a pu aboutir sur des propositions concrètes et réalisables (*pas de bâtiments en propre ni de terrains*). Dans le même temps, la Communauté de communes a lancé la réalisation d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (*PADD*) à l'échelle intercommunale, document qui doit par la suite être décliné sur chaque commune par un document d'urbanisme propre. Au stade du PADD la commune de Jarret s'est proposée pour l'accueil d'une structure intergénérationnelle, cette proposition a été retenue et l'emplacement est localisé et réservé sur le PADD de la commune .

2.2/ Les modes de gardes des enfants en milieu rural

La commune de Jarret a accueilli ces dernières années de jeunes ménages notamment grâce à la construction du lotissement « Lou Piberet » à l'entrée du village.

Vu l'augmentation de la population de la commune de Jarret (*de 222habitants à 310 habitants*), les élus municipaux ont sollicité auprès de l'INSEE un recensement complémentaire et une analyse de l'évolution de la population en 2007.

Lors de cette étude, différents points ont été observés tel que l'évolution des tranches d'âge de la population,...

Les résultats de cette enquête montrent que la demande sur cette commune (*également vrai sur les autres communes*) est forte et que le nombre d'habitants va continuer à augmenter ces prochaines années, notamment par de jeunes foyers (pour la France un taux de natalité proche de deux enfants par femme, qui place la France en tête de l'Europe « bulletin des élus locaux septembre 08 »), qui souhaitent s'installer à proximité du bassin d'emploi de Lourdes,

Par rapport à ce contexte et ces prévisions d'évolution, les élus de Jarret souhaitent maintenir une population pertinente sur le territoire, c'est-à-dire en activité et s'impliquant dans la vie locale et le maintient des liens entre générations. En sachant que le taux d'activité des mères de 25 à 40 ans voisinent les 78% sur la Commune et aux alentours et que ces femmes souhaiteraient mieux concilier activité professionnelle et vie familiale.

Avant la scolarisation des enfants au regroupement pédagogique de la Communauté de communes de la Baronnie des Angles (*présents sur les communes d'Arcizac-ez-Angles et de Lézignan*), le seul moyen de garde sur le canton de Lourdes Est proposé aux parents sont les assistantes maternelles à domicile, deux sont enregistrées sur la commune.

Cette offre est complétée par la présence de 3 crèches à Lourdes (*crèche privée St Elisabeth, crèche associative la Souris Verte, et crèche publique*). La Communauté de Communes du Pays de Lourdes dispose également sur la ville de Lourdes d'un Relais Assistantes Maternelles en fonctionnement

Toutefois, la demande de places en crèche est très importante (estimé à 320000 le nombre de places manquantes en crèche ou auprès d'assistantes maternelles « source bulletin des élus locaux ») et l'offre disponible ne répond pas toujours à la demande très spécifique de très nombreux parents saisonniers.

La commune de Jarret émet le souhait de travailler globalement en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Lourdes et les autres communautés limitrophes sur la problématique des modes de garde des jeunes enfants afin d'offrir aux parents des solutions complémentaires et adaptées à cette demande.

Le projet consiste ainsi à mettre à disposition sur la commune de Jarret des locaux de type micro crèche à horaire atypique dans les normes en vigueur et pouvant évoluer dans le nombre d'accueil de jeunes enfants. Ce type de lieu devrait permettre l'agrément pour les assistantes maternelles sans avoir de lien avec leurs domiciles. **De plus ce lieu peut s'adapter en concept « jardins d'éveil » ou les retraités pourraient participer à l'accueil.**

3/ LES OBJECTIFS

La commune de Jarret a ainsi ciblé plusieurs grands objectifs afin de définir le contenu du projet :

- **Proposer une solution de logement intermédiaire, non médicalisé, aux personnes âgées de la communauté et du Pays de Lourdes**
- **Maintenir le lien social, développer des animations et rompre ainsi l'isolement des personnes âgées,**
- **Offrir un service aux familles qui aujourd'hui ont en charge une ou des personnes âgées**
- **Proposer aux familles un mode de garde des jeunes enfants à proximité immédiate de leur lieu de vie , prenant en compte leur rythme de vie**
- **Favoriser l'intergénérationnel et le développement d'activités intergénérationnels dans la communauté**
- **Dynamiser la vallée et la vie sociale dans la vallée en proposant des services essentiels à la population en milieu rural,**
- **Créer de la cohésion entre les différentes générations et les équipements publics existants sur la communauté.**

4/ DESCRIPTIF ET CONTENU DU PROJET GLOBAL

4.2/ Localisation du projet

- A l'entrée du village, à proximité des logements sociaux, un terrain d'environ 5000 m² accueillera la structure

La superficie totale des bâtiments (*les deux projets*) est évaluée à 1200m²

4.1/ Identification du projet

- Création de 9 logements pour personnes âgées valides et non médicalisées, avec espace cuisine indépendante, ainsi que 3 chambres d'accueil temporaire
- Aménagement d'un local pour la garde de 9 jeunes enfants en journées.

4.3/ Description des équipements

- La structure sera composée de deux bâtiments avec les deux espaces « jeunes » et « personnes âgées » indépendants car les problématiques et l'organisation interne sont différentes en fonction des publics.
- **Une partie administrative comprenant :**
 - Bureau d'accueil, buanderie lingerie, sanitaire, rangements, réserve, chaufferie, pharmacie 1^{er} soins.
- **Une partie enfants comprenant :**
 - dortoirs, cour intérieure, wc, réfectoire, salle polyvalente.
- Sur le terrain environnant, il est prévu de réaliser une aire de jeux pour enfants, un fronton ainsi que des jardins communaux qui pourront servir de base d'animations aux jeunes et au village

4.4/ Les animations et services à mettre en place

Le tissu associatif présent sur Jarret est relativement important sachant qu'il regroupe environ 5 associations réellement actives sur la commune, 4 concernant la jeunesse (*Les Compères, le MRJC, l'ACE et le CMR*) et 1 pour les personnes âgées (*ADMR*).

Un comité d'animation très actif existe également et permet d'avoir de nombreuses animations tout au long de l'année sur la commune.

Les animations à prévoir avec les familles pourront ainsi s'appuyer au départ sur les ressources vives du territoire.

De même, la structure accueillera régulièrement dans sa salle commune des expositions ou animations culturelles proposées par certaines associations de Lourdes (*Ex. Courbes et couleurs, yoga, ...*), des partenariats et des conventions seront étudiés en fonction des demandes exprimées

5/ FONCTIONNEMENT ET GESTION DE LA STRUCTURE

La structure micro crèche sera gérée par la Fédération ADMR (*Association du service à domicile*) Hautes-Pyrénées.

Cette association possède toutes les compétences requises sur la problématique de la jeunesse pour gérer et faire fonctionner une telle structure. Son expérience dans ce domaine permettra de construire un projet de vie intergénérationnel se basant sur une implication des bénéficiaires et de la vie locale.

6/ LES PARTENAIRES DU PROJET

La commune souhaite associer tous les partenaires professionnels et associatifs travaillant sur la problématique des personnes âgées et des jeunes enfants.

La commune a ainsi organisé plusieurs comités de pilotage afin de travailler sur la définition du projet depuis le mois d'avril 2008, où se sont retrouvés les associations concernées, les professionnels et les élus.

Les partenaires ciblés du projet sont les suivants (cette liste est non exhaustive et d'autres partenaires pourront y être associés) :

→ **La Caisse d'Allocations Familiales** : elle sera le partenaire professionnel privilégié pour toutes les questions relevant des modes de garde des jeunes enfants. La CAF apportera un soutien technique au montage du projet et sera un lien entre la commune et un territoire plus large tel la Communauté de Communes du Pays de Lourdes. Le lien avec la CAF s'effectue actuellement par les services de la fédération ADMR des Hautes Pyrénées

→ **L'Association « Vaincre l'indifférence »** dispose de données concrètes relatives à la problématique du logement des personnes âgées, elle a déjà un inventaire de personnes susceptibles d'être intéressées par les studios créés. Son expérience doit lui permettre de s'impliquer sur les règles de vie les animations

→ **L'ADMR, Association de services à domicile**, disposant de moyens humains pouvant être mis à disposition pour la gestion de la structure sera gestionnaire de la structure et pourra fournir d'autres services annexes. (présentation générale du réseau ADMR en pièces annexes)

→ **L'OPAC** par son expérience dans la réalisation de logements sociaux apportera à la commune son aide et sa logistique.

7/ L'ECHEANCIER DANS CES GRANDES LIGNES

28 avril 2008	Première réunion du comité de pilotage : contexte, échanges, description du projet
15 mai 2008	Retour des éléments de diagnostic des partenaires pour constitution du dossier de présentation du projet
31 juin 2008	Finalisation du dossier descriptif sommaire
1^{er} juillet 2008	Choix du Bureau d'architecte
30 juillet 2008	Réunion du comité de pilotage : présentation du projet architectural
Septembre 2008	Dépôt du dossier auprès des financeurs (Etat, Région, Département, Europe) notamment dans le cadre de la Convention territoriale pays des Gaves
Septembre 2009	Validation du Plan Local d'Urbanisme
Octobre 2009	Acquisition foncière
Janvier 2010	Début des travaux (terrassement, voirie, réseaux divers, bâtiment....)
Juin 2010	Aménagement extérieurs : jardins, aire de jeux, plantations,.....
Octobre 2010	Inauguration de la structure
Décembre 2010	Accueil des résidents

8/ PROJET ARCHITECTURAL ET PLANS DE MASSE

Cf. annexes au présent dossier

Sur ce projet une mission Haute Qualité Environnementale est prévue, ainsi tout ce qui concerne l'environnement, l'économie d'énergie et les sources d'énergie est prévue dès la conception du projet.

9/ COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre des politiques territoriales sur le Pays des vallées des gaves, des subventions seront sollicités auprès du Programme Européen Leader 4, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Le taux maximal de subvention attendu est de 70%.

Subvention maximale de Leader 4 possible : 50 000 € (*plafonnement des projets à 100 00 € avec 50% d'aides*)

Détail du coût de l'opération

- Pas d'acquisition foncière nécessaire car déjà effectuée dans le cadre de la maison d'accueil

Coût total du projet micro crèche : **748852,92 € HT** soit 895628,09 € TTC

Tableau du plan de financement :

- **Pour la partie micro crèche (en € HT) :**

Leader 4	6,67%	50 000 €
Etat	13,33%	99822,09€
Conseil Régional	25%	187213,23€
Conseil Général	25%	187213,23€
Autofinancement	30%	224655,88€
TOTAL	100%	748852,92€

10-1 PRÉSENTATION GENERALE DU RESEAU ADMR

Le mouvement national ADMR

L'ADMR est issue du mouvement familial. La première association locale ADMR en France a été créée en 1945 dans le département de l'Isère avec un service d'aide à domicile aux familles (travailleuses familiales, TISF d'aujourd'hui).

Dès les années soixante-dix, l'ADMR a diversifié son activité en créant des services d'aide à domicile aux personnes âgées. Puis ont été mis en place des services de soins infirmiers à domicile et des services d'auxiliaires de vie à destination des personnes handicapées ainsi que des services complémentaires de type portage de repas, ou d'aide à la mobilité et des petites unités de vie à destination des personnes âgées ou handicapées. Aujourd'hui, l'ADMR est le premier réseau français de services de proximité avec plus de 3 200 associations locales présentes dans l'ensemble des départements, 110 000 bénévoles et 65 000 salariés

Néanmoins, le service d'aide aux familles est toujours très important au sein du réseau ADMR puisque selon les statistiques de 2003, le réseau ADMR intervient auprès de 46 458 familles sur tout le territoire.

Par ailleurs, il y a quelques années, pour mieux répondre aux besoins des familles, l'ADMR a largement favorisé la création de structures d'accueil pour jeunes enfants et de centres de loisirs sans hébergement. Aujourd'hui, on compte un peu moins d'une centaine de structures dans le réseau. L'accueil des enfants a ainsi été le thème central du colloque national ADMR de 2003 qui avait pour titre « Accueillir les enfants, aider les parents »

La structuration et l'organisation du mouvement ADMR

L'organisation des services repose sur les associations locales, régies par la loi de 1901.

Les associations locales sont créées à l'initiative des habitants de plusieurs communes, en accord avec les municipalités et sont animées par des bénévoles. Ce système permet à l'ADMR d'être au plus proche des besoins, de pouvoir y répondre rapidement et de façon adaptée en tenant compte le plus largement possible de l'environnement économique, social et familial des personnes.

Les associations sont regroupées en une fédération départementale. Dans ce cadre, et tandis que les associations développent leur point fort dans cette forte implantation sur le territoire, la fédération départementale apporte des compétences techniques administratives et de soutien aux structures. L'ADMR fonctionne ainsi, depuis les origines du mouvement, en réseau intégré au sein duquel la gestion et l'animation des services sont complètement partagées entre la fédération départementale et les associations locales, chaque niveau assurant ainsi les fonctions pour lesquelles il est le mieux placé. Ainsi :

- Les associations locales, qui ont des statuts-type, assument la responsabilité directe des interventions et la gestion du personnel d'intervention ;
- La fédération départementale mutualise de son côté un certain nombre de fonctions pour le compte des associations locales : gestion administrative des dossiers, organisation de formations, soutien aux intervenants et aux responsables des associations.

Ce système permet, par ailleurs, grâce à une mutualisation de moyens à l'échelle départementale, une gestion plus efficace et plus économe des services.

L'Union nationale a pour rôle de regrouper les fédérations et associations ADMR adhérentes, existantes ou à créer. Elle recherche et définit, en liaison étroite avec les associations locales

et les fédérations adhérentes, les orientations générales pour une adaptation permanente du service aux besoins des familles et des personnes vivant notamment en milieu rural. Elle permet également aux familles et personnes aidées de créer, d'animer et de gérer les services de l'ADMR et elle assure leur représentation auprès des autorités et services publics ou privés, au plan national. Enfin, l'Union Nationale apporte une aide technique administrative et juridique aux fédérations et associations.

L'ADMR dans le département des Hautes-Pyrénées

La première association ADMR a été créée dans le département à Arreau en 1968.

En 2008, l'ADMR des Hautes-Pyrénées compte 28 associations et couvre l'ensemble du territoire départemental.

L'ADMR des Hautes-Pyrénées développe les services et activités suivants :

- Service d'aide à domicile aux personnes âgées
- Service d'aide à domicile aux personnes handicapées
- Service d'aide à la famille
- Service mandataire
- Service soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Service portage de repas à domicile
- Service accompagnement transport
- Service petit bricolage
- Service petit jardinage
- Service téléassistance FILIEN
- Service accompagnement de la personne âgée à domicile

L'activité de la fédération ADMR des Hautes-Pyrénées s'est développée dans le champ de la famille et de la petite enfance. L'ADMR souhaite s'adapter aux besoins locaux et ainsi répondre à une forte demande de la population du département concernant la garde d'enfants.

Les associations ADMR ont pour vocation :

D'aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elles exercent leur action. Pour ce faire, elles assurent la responsabilité matérielle et morale de la marche d'une ou plusieurs branches d'activité pouvant concourir à la réalisation de cet objectif. Elles sont, ou peuvent devenir employeur de toutes les personnes utiles à cette action, notamment dans le domaine de la vie quotidienne, du socio-éducatif, de la santé et du développement local, conformément au règlement intérieur agréé par l'Union Nationale des associations ADMR.

De développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elles desservent en faisant participer les familles, notamment celles ayant bénéficié de l'action des associations.